

## PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h le 20 avril 2006.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente  
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier  
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis  
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2006

#### **Résolution n° E-2006-33**

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2006 mais en apportant une correction à la résolution E-2006-29 sur la rémunération des membres des commissions pour y ajouter « tel que recommandé par le comité exécutif. ».

Adoptée à l'unanimité

### Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

### Pont de Québec

#### **Résolution n° E-2006-34**

De rencontrer le président de la Coalition afin de faire le point sur l'ensemble du dossier et plus particulièrement sur les démarches reliées à la réfection et l'entretien du pont de Québec avant de donner suite à la requête de la Coalition pour la sauvegarde du pont de Québec.

Référence : Mémoire du 13 avril 2006  
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Demande de financement de l'évènement Marché public UPA dans le cadre des Fêtes de la Nouvelle-France

---

**Résolution n° E-2006-35**

D'appuyer les fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic pour la réalisation de l'évènement Marché public UPA dans le cadre des Fêtes de la Nouvelle-France qui se tiendront sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec du 2 au 6 août 2006, en leur accordant une aide financière de 10 000 \$.

D'autoriser la présidente et le secrétaire-trésorier, ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 4 avril 2006  
Certificat du  
Trésorier : CT-2006-64  
Responsable : Conseillère en développement économique

Adoptée à l'unanimité

Nomination d'un élu au comité ACCORD – région de la Capitale-Nationale

**Résolution n° E-2006-36**

De désigner M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et président de la commission Développement économique et touristique de la CMQ pour représenter la CMQ au comité régional ACCORD mis en place par le Bureau de la Capitale-Nationale.

Référence : Mémoire du 10 avril 2006  
Responsable : Coordonnateur au développement économique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

**Résolution n° E-2006-37**

De prendre acte du bordereau d'information en date du 20 avril 2006 contenant les documents suivants :

- a) Note du 5 avril 2006 de M. André Bouillon de la CMQ relative à la demande d'exclusion à la zone agricole de Lévis portant le n° 346030
- b) Note du 30 mars 2006 de M. Dominique Lord de la CMQ relative à la demande d'avis du ministre, Règlement de contrôle intérimaire n° RV-2006-04-60 adopté par la Ville de Lévis le 20 février 2006 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire RV-2005-03-54 sur la gestion de la fonction résidentielle.
- c) Lettre du 23 mars 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à Monsieur Richard Lehoux, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce quant à l'adoption du règlement numéro 227-01-2006 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé et à l'adoption du règlement numéro 228-01-2006 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 1990-10-95. (Bordereau d'information du comité exécutif du 23 février 2006 – items c) et d))
- d) Note du 10 avril de M. André Bouillon de la CMQ relative à la demande d'avis du MAMR relative au règlement n° 187-2006 de la MRC de Lotbinière modifiant le RCI n° 177-2005 de cette MRC prescrivant des mesures pour les nouvelles porcheries.

---

## PROCÈS-VERBAL

-3-

Référence : Bordereau d'information du 20 avril 2006  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

### Levée de la séance

Et la séance est levée.

---

PRÉSIDENTE

---

SECRÉTAIRE